

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2023**

Le neuf novembre deux mille vingt-trois à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard COVAREL, Maire.

Date de la convocation : 2 novembre 2023

PRESENTS : Christelle BATAILLER, Georges BUISSON-RIEUX, Pascal DOMPNIER, Cécile ELIN, Frédéric FLORES, Nicolas LAMBERT, Roland MOLLARET, Nathalie RONCO, Aimie PASCHAL, Sébastien ROSSAT, Stéphane TRUCHET

EXCUSES : Fernand AUGERT (procuration à Georges BUISSON-RIEUX)

Pascal SIBUE (procuration à Pascal DOMPNIER)

NOMBRE DE MEMBRES : ⇨ Afférents au conseil municipal : 14

⇨ En exercice : 14

⇨ Présents : 12 - Votants : 14 Procuration : 2

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile ELIN

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

1 – MARCHÉ DE NAVETTES : transport de voyageurs par navettes à l'intérieur de la station de la Toussuire

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2023, il avait été approuvé la création d'un groupement de commande avec la commune de Fontcouverte- La Toussuire pour le passation d'un marché de prestation de transport par navettes régulières.

Ce marché comprend 3 lots :

- Lot 1 – Villarembert
- Lot 2 – Fontcouverte- La Toussuire
- Lot 3 – Villarembert et Fontcouverte- La Toussuire

La commission municipale d'appel d'offres s'est réunie le 8 novembre 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer le Lot N° 2 : Fontcouverte- La Toussuire à la Société TRANSALPES pour l'offre de base (navette thermique)

Vote : A l'unanimité

2 – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES « INTEGRATION TOTALE" AYANT POUR OBJET L'ETUDE SUR LES LOGEMENTS SAISONNIERS

Monsieur le maire rappelle d'un changement de processus de l'étude sur les logements saisonniers : la 3CMA informe la collectivité que celle-ci doit passer par un groupement de commandes.

Cette convention rappelle que depuis 2016, la 3CMA est dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) qui définit ses objectifs et établit un programme d'actions pour 6 ans. Ce PLH modifié en 2019 pour s'adapter au territoire de la 3CMA, a été prorogé de 3 ans fin 2022 pour permettre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat et déplacements.

Le PLH contient une action qui vise à mieux comprendre la question du logement des saisonniers pour pouvoir ensuite mieux y répondre dans les actions d'un nouveau programme. Le sujet du logement saisonnier n'a été abordé jusqu'à maintenant qu'à l'échelle communale. En effet, sur le territoire de la 3CMA ce sont les communes dites

« touristiques » qui ont elles-mêmes élaborées leur convention pour le logement des saisonniers à signer avec l'Etat et Action Logement pour une grande partie d'entre elles.

Une étude doit être ainsi confiée à un prestataire pour approfondir les connaissances sur le logement des saisonniers d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Il est convenu de constituer un groupement de commandes réunissant la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, les communes de Albiez-Montrond, Fontcouverte- La Toussuire, Montricher Albanne, Saint-Jean d'Arves, Saint-Sorlin d'Arves et Villarembert le Corbier, afin de passer un marché de prestations intellectuelles pour une étude sur les logements de saisonniers selon la procédure sans publicité ni mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette convention constitutive d'un groupement de commandes
- **ACCEPTE** que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne lance ce marché de service sans publicité ni mise en concurrence

Vote : A l'unanimité

3 – PREYSBYTERE DE CHARVIN : acquisition par Mr Pierre-Edouard DARVES en son nom personnel ou par toute société substituée

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 avril 2023 concernant l'accord du Conseil Municipal pour la vente du Presbytère de Charvin à Mr DARVES Pierre-Edouard.

Par mail du 25 septembre 2023, le notaire demande à la commune l'autorisation d'acquérir le bien avec sa compagne en nom personnel ou par toute société substituée.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré :

- **ACCEPTE que** Mr Pierre-Edouard DARVES et sa compagne font l'acquisition de ce bien en nom personnel ou par toute société substituée.
- **AUTORISE** le maire à signer les actes correspondants à cette transaction.

Vote : A l'unanimité

4 – CONVENTION DE SECOURS HELIPORTES

Mr le Maire fait lecture de la convention proposée avec le SAF relative aux secours hélicoptés en Savoie pour la saison 2023-2024.

Les conditions financières proposées sont : 76,21 € HT/mn de vol

Vote : A l'unanimité

5 – TARIFS AMBULANCE

Mr le Maire informe le conseil municipal des tarifs de la Société ROUX AMBULANCES, titulaire du Marché « Transport sanitaire primaire en ambulance suite à prise en charge des blessés sur le domaine skiable de Fontcouverte- La Toussuire » pour la saison hiver 2023-2024, dont voici :

Evolution de l'indice de révision

Indice connu à la date de dépôt de l'offre :	103,18
Dernier indice connu	107,30
Variation :	+4%

Taux de révision des prix applicable : +3,49%

Nouveau prix : 217€ x 1,0349 = **224,57 €**

Vote : A l'unanimité

6 – TARIFS DES FRAIS DE SECOURS SUR PISTE SUR LE DOMAINE SKIABLE – SAISON HIVER 2023-2024

Mr le Maire rappelle la délibération n° 66.04 du 19 novembre 2004 portant prise en charge par l'intéressé ou ses ayants droits lors d'évacuation des blessés de ski et autres types de pratique de glisse sur la neige.

Pour la saison 2023/2024, les tarifs s'élèvent à :

Accompagnement / Front de neige, 1 ^{ère} catégorie	86,00 €
Zone rapprochée, 2 ^{ème} catégorie	413,00 €
Zone éloignée, 3 ^{ème} catégorie	677,00 €
Hors-piste, 4 ^{ème} catégorie	1766 ,00 €
5 ^{ème} catégorie (frais de secours hors-piste dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontées mécaniques, caravanes de secours, recherche de nuit, etc...donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants : Coût horaires Pisteur secouriste	85,00 €
Coût horaires Engin de damage (chauffeur compris)	400,00 €
Coût horaires Motoneige (chauffeur compris)	72,00 €
Coût horaires Véhicule 4 X 4 (chauffeur compris)	58,00 €
En cas de secours sur la piste de raquette de l'Ouillon	677,00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE ces tarifs de secours sur piste tels que définis ci-dessous,
ATTESTE que ces tarifs seront facturés aux blessés du ski provenant du domaine skiable ou à leur ayants droits, comme le permet l'article 97 de la loi 85630 du 9 janvier 1985 relative à la protection de la montagne ainsi que la loi du 27 février 2002 dite loi de démocratie de proximité et notamment son article 54 ;
AUTORISE le maire à émettre les titres s'y rapportant et en poursuivre leur exécution.
Vote : A l'unanimité

7 – COMMISSION MUNICIPALE DE SECURITE

Mr le Maire fait part d'un besoin de création d'une commission municipale de sécurité.
Celle-ci sera composée de 3 membres:

- Mr Sébastien ROSSAT
- Mr Nicolas LAMBERT
- Mme Aimie PASCHAL.

Mr ROUX Pascal, société ROUX AMBULANCE, demande à être convié à cette commission, étant en charge des secours sur la commune.

Vote : A l'unanimité

8 – CONVENTION DE DISTRIBUTION DES SECOURS SUR PISTES AINSI QUE LES ARRETES CONCERNANT LA SECURITE SUR LE DOMAINE SKIABLE

Monsieur le Maire présente les documents suivants concernant le domaine skiable situé sur la commune de FONTCOUVERTE- LA TOUSSUIRE

- convention de distribution des secours sur pistes
- arrêté du maire relatif à la sécurité des pistes de ski alpin sur le domaine skiable de la Toussuire
- arrêté municipal règlementant l'accès aux itinéraires piétons, raquettes, nordiques et de ski de randonnée sur le domaine skiable de Fontcouverte- La Toussuire
- arrêté municipal relatif aux espaces luges de Fontcouverte- La Toussuire
- arrêté municipal fixant la réglementation de l'usage normal du front de neige de la Toussuire
- arrêté municipal du PIDA relatif aux mesures de sécurité à appliquer pendant les opérations de déclenchement d'avalanches dans la station de la Toussuire

- arrêté municipal règlementant l'organisation d'évènements sur le domaine skiable de la Toussuire
- arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes spécifiques aménagées de la Toussuire
- arrêté municipal portant création de la commission municipale de sécurité.

Mr Pascal ROUX, société ROUX AMBULANCE demande des précisions quant à la distribution des secours sur les 2 cabinets médicaux.

La SO.RE.ME.T. sera chargée de cette distribution.

Vote : A l'unanimité

9 – BUDGET OFFICE DE TOURISME

Mr TRUCHET Stéphane remercie les membres du conseil municipal pour sa prise de parole. Il remercie également les services administratifs de la mairie pour la rapidité de la mise en œuvre des subventions. Il explique avoir eu encore de mauvaises surprises sur des factures de 2021. Changement de comptable courant 2023 pour l'Office de Tourisme. La trésorerie se maintient aujourd'hui. Peu d'évènement dû au manque de fond et au redressement des comptes.

Après une présentation par Nicolas LAMBERT également, ceux-ci ont proposé de passer la subvention à 69 500 € par mois soit 834 000 € annuel.

Une demande d'équipement de sonorisation au cinéma a été demandée à la mairie, d'un montant de 3000 € afin d'utiliser et optimiser cette salle pour toutes manifestations organisées par l'Office de Tourisme ou par la commune.

Un devis pour une climatisation réversible est demandé également, car les 2 derniers étés ont été très chauds dans la salle de cinéma, tout comme dans la cabine de projection.

Vote : Pas de vote.

Un suivi de travaux pour la réfection des sanitaires à l'Office de Tourisme est demandé à Pascal DOMPNIER. Celui-ci doit relancer également le Maître d'Œuvre pour le projet de réaménagement de l'Office de Tourisme. Depuis Juin la commune est en attente d'un estimatif du Maître d'Œuvre.

10 – TAXE DE SEJOUR

Mr TRUCHET Stéphane informe que Mme PERRET Aurélie est détachée au SIDEL depuis le mois de Septembre. Mme BUTTARD Elodie est Régisseur Principal de la régie Taxe de Séjour, Mme FAYON-LAMBERT Christine Régisseur Adjoint.

11 – PARKING DU COL

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier du permis du parking du Col est bloqué à la 3CMA.

12 – CONVENTION Alexis TRIBALLI

La convention de location de terrain entre la commune et Mr TRIBALLI Alexis, gérant « Chez BIB » sis Lac Eriscal II est reconduite pour l'année 2024, aux mêmes conditions que l'année 2023.

PERSONNEL COMMUNAL :

Valentin ANSELME est embauché en tant qu'Adjoint Technique contractuel au 1er décembre 2023.

Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe par mutation, Mme Aurore ASSIER, en remplacement d'Elsa FRAYSSINES. A partir de mi-janvier.

Le poste d'Attaché est supprimé (Catherine BRUGERE)

Elsa FRAYSSINES est en disponibilité pour convenances personnelles pour 3 ans.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à la dissolution du SIVU de l'OUILLON, la commune de Fontcouverte-La Toussuire percevra 10 000 €.

La commune envisage d'acquiescer une parcelle entre l'Etablissement Les Airelles et l'Etablissement des Marmottes, contenant un espace réservé. Le dossier est transmis aux Services des Domaines pour évaluation.

Les forfaits de ski Saison 2023-2024 seront gratuits pour les enfants :

- Nés après le 16 décembre 2008,
- Enfants dont les parents ont leur résidence principale sur la commune de Fontcouverte- La Toussuire,
- Enfants scolarisés à l'année sur la commune de Fontcouverte- La Toussuire ou sur le canton de Saint- Jean de Maurienne.

En contrepartie les enfants devront à compter de 2024, obligatoirement participer à une journée de ramassage des déchets au cours de l'année.

Les aînés ruraux recevront un Colis de Noël comme les autres années. (70 ans et plus)

Les enfants auront du chocolat, ainsi que des bons cadeaux à utiliser dans plusieurs commerces de la Toussuire.

Les élus, ainsi que les agents des services de la Mairie de Fontcouverte- La Toussuire organisent leur repas de fin d'année, à la Table du Grizzli, le vendredi 8 décembre 2023.

Demande de Cécile ELIN, concernant la circulation au Chef-Lieu de Fontcouverte :
Mr le Maire dit que la déviation est en très bonne voie. Les dossiers avancent.

La Salle de musculation de la Toussuire étant fermée, le local a été divisé comme suit :

1 local de 40 m² pour la ruche

1 local de 60 m² pour le ski club

Le matériel de la salle de musculation sera racheté par un repreneur, pour 800 €.

Cécile ELIN et Aimie PASCHAL demandent que les informations reçues par mail en mairie, soient transférées à l'ensemble des conseillers municipaux.

Sébastien ROSSAT intervient quant à la demande du Rondpoint des Airelles, avec le télésiège du Coq :
Celui-ci explique qu'en concertation avec la SO.RE.ME.T. une plaque explicative, ainsi qu'un embellissement de ce rondpoint sera mis en place.

Fin de séance : 20 h 12

Le Maire,

Bernard COVARIN

